



N°: GU 7 / ONSSA/DIL/DIC/SSCIC

Rabat, le

2 6 AVR 2022

### **HOMOLOGATION Nº F11-2-055**

# Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir Nº 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021)

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ; Après examen de la demande de la société SAOAS, du : 02/03/2022.

#### DECIDE

# Article 1 : Le produit dénommé «AQ 10 » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial:	AQ 10		
Matière(s) active(s):	Ampelomyces quisqualis, isolate M-10 (580 g/kg (5x10Exp12 spores/kg))		
Formulation:	Granulé à disperser dans l'eau (WG)		
Tableau toxicologique :	C		
Numéro d'homologation :	F11-2-055		
Détenteur du produit :	SAOAS		
Fournisseur:	CBC EUROPE S.r.l.		

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

U	sage(s)	Dose(s) P.C	Max. Appli.	Intervalle (j)	DAR (j)	Mode Traitement
Courgette	Oïdium	50 g/ha	4	7-10	Non requis	Parties aériennes
Fraisier	Oïdium	50 g/ha	4	7-10	Non requis	Parties aériennes
Myrtillier	Oïdium	70 g/ha	12	7-10	Non requis	Parties aériennes
Poivron	Oïdium	50 g/ha	4	7-10	Non requis	Parties aériennes
Tomate	Oïdium	50 g/ha	4	7-10	Non requis	Parties aériennes

Article 2 : La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

Article 3: Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable

jusqu'au : 10/07/2028. W

ELOFFICE LE DIRECTEUR GE SANITAIRE NATION TAIRES DES PRODUITS JANATIAbdel

EN 61\*/MH-AH/14/A





# **CLASSIFICATION DU PRODUIT :**

## Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses

- Le produit AQ 10 doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.
- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.

### Mentions de dangers

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

### Observations

- Le produit est stable dans son emballage d'origine pendant 1 an à température ambiante et pendant 2 ans à température située entre 4°C et 8°C.

# \* CONSEILS DE PRUDENCE:

Pictogrammes de	EPI			
Conseils de prude	nce			
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.			
P102	Tenir hors de portée des enfants.			
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions			
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine			
P261	Éviter de respirer les brouillards			
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.			
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.			
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.			
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.			
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage			
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.			
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dune position où elle peut confortablement respirer.			
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant			
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : 0801 000 180			
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation			
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.			
P404	Stocker dans un récipient fermé.			
P405	Garder sous clef.			

